

Date de délivrance: 29.09.2017 Remplace la fiche du: 21.03.2016

"*" Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Désignation commerciale: Lingette nettoyante optique
N° d'article: n.d.
N° de la composition: 100700/1
Numéro d'enregistrement: n.a.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisations identifiées: produit de nettoyage
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse du fabricant / fournisseur:**
 COSMINPEX, 3 Bld Anatole France, 92 100 Boulogne Billancourt
 Téléphone: + 33 1 70 36 75 14 Mail: cosminpex@gmail.com
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
 COSMINPEX, 3 Bld Anatole France, 92 100 Boulogne Billancourt
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
 Téléphone: + 33 1 70 36 75 14

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
Classification et étiquetage conformément à la Directive 1272/2008/EC:
 n.a.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
 Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Non.
 Exemptions applicables:
 Mention(s) d'avertissement: Pictogramme(s) de danger:
 Composant(s):
- Phrases H:**
- Phrases P:**
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
- Étiquetage particulier:
 Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'étiquetage, nous vous recommandons d'observer les consignes de sécurité.
- L'étiquetage mentionné est valable pour la livraison à Consommateur privé.
- 2.3 **Autres dangers**
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants3.1 **Substances**

n.a.

3.2 **Mélanges****Spécification chimique du produit:**

Liquide absorbé par un support inerte. La classification se base sur 100% de liquide

Ingrédients dangereux:

Substance	N° CAS	N° index	N° CE	N° REACH	Gamme (m%)
Ethanol	64-17-5	603-002-00-5	200-578-6	01-2119457610-43-xxxx	10 - 20%
	Flam. Liq. 2; H225				

Texte des phrases H voir le chapitre 16

Gamme (m%): $x - y \triangleq x \geq - < y$

Désignation commerciale: Lingette nettoyante optique

Fabricant / Fournisseur: COSMINPEX, 3 Bld Anatole France, 92 100 Boulogne Billancourt

Téléphone: + 33 1 70 36 75 14 -Date de délivrance: 29.09.2017 Remplace la fiche du: 21.03.2016

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****4.1.1 En cas d'inhalation:**

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.2 En cas de contact avec la peau:

Laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.3 Après contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.4 En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction recommandés:**

Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool

5.1.2 Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers**5.3.1 Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 Autres recommandations:

Aucun(e).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir chapitre 8.2.2

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****7.1.1 Précautions à prendre pour la manipulation:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.1.2 Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Pas de précautions spéciales.

7.2.2 Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:

Incompatible avec des agents oxydants.

7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage:

Pas de précautions spéciales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

n.d.

Désignation commerciale: Lingette nettoyante optique

Fabricant / Fournisseur: COSMINPEX, 3 Bld Anatole France, 92 100 Boulogne Billancourt

Téléphone: + 33 1 70 36 75 14 -Date de délivrance: 29.09.2017 Remplace la fiche du: 21.03.2016

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Identification de la substance**

Ethanol

Valeurs admissibles500 ppm | 960 mg/m³**8.2 Contrôles de l'exposition****8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Conserver le récipient bien fermé. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle**8.2.2a Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.**8.2.2b Protection des mains:** gants imperméables en caoutchouc butyle
Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.**8.2.2c Protection des yeux:** Lunettes de sécurité**8.2.2d Protection corporelle:** vêtement de protection**8.2.2e Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.**8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement:**

n.d.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****9.1.1 Etat physique:** Liquide absorbé par un support inerte **Couleur:** incolore **Odeur:** alcoolique
Seuil olfactif: n.d.**9.1.2 Valeur du pH, pur:** n.d.

Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %: n.a.

9.1.3 Point / intervalle d'ébullition (°C): 78 – 100 (solution) , Point / intervalle de fusion (°C): n.a.**9.1.4 Point d'éclair (°C):** 36 (auto-extinction) Test pour la combustion auto-entretenue est négatif, en creuset fermé**9.1.5 Inflammabilité (CEE A10 / A13):** n.d.**9.1.6 Température d'inflammation (°C):** n.d.**9.1.7 Auto-inflammation (CEE A16):** n.d.**9.1.8 Propriétés comburantes:** Aucun(e).**9.1.9 Risque d'explosion:** Aucun(e).**9.1.10 Limite inférieure d'explosivité (% vol.):** n.d., supérieure: n.d.**9.1.11 Pression de vapeur:** n.d.

Densité de vapeur (air = 1): Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

9.1.12 Densité (g/ml): ~ 1**9.1.13 Solubilité (dans l'eau):** miscible (solution)**9.1.14 Coefficient de partage (n-octanol / eau):** n.d.**9.1.15 Viscosité:** n.d.**9.1.16 Teneur en solvant (m.%):** 10 – 20**9.1.17 Décomposition thermique (°C):** n.d.**9.1.18 Vitesse d'évaporation:** n.d.**9.2 Autres informations**

n.d.

Désignation commerciale: Lingette nettoyante optique

Fabricant / Fournisseur: COSMINPEX, 3 Bld Anatole France, 92 100 Boulogne Billancourt

Téléphone: + 33 1 70 36 75 14 -Date de délivrance: 29.09.2017 Remplace la fiche du: 21.03.2016

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 **Réactivité**
Aucun(e).
- 10.2 **Stabilité chimique**
Stable dans des conditions normales.
- 10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- 10.4 **Conditions à éviter**
Pas de précautions spéciales.
- 10.5 **Matières incompatibles**
oxydants forts
- 10.6 **Produits de décomposition dangereux**
Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 **Informations sur les effets toxicologiques**
Toxicité aiguë:
Inhalation: n.d.
Ingestion: n.d.
Contact avec la peau: n.d.
Irritation ou corrosion cutanée: n.d.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire: n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales: n.d.
Cancérogénicité: n.d.
Toxicité pour la reproduction: n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: d.n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: d.n.d.
Danger en cas d'aspiration: d.n.d.
- 11.1.1 – **Expériences de la pratique**
- 11.1.11 n.d.
- 11.1.12 Expériences de la pratique
Observations pertinentes pour la classification:
n.d.
Autres observations:
n.d.
La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 **Toxicité**
n.d.
- 12.2 **Persistance et dégradabilité**
Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Il peut être éliminé de l'eau par des procédés abiotiques.
- 12.3 **Potentiel de bioaccumulation**
n.d.
- 12.4 **Mobilité dans le sol**
n.d.
- 12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
- 12.6 **Autres effets néfastes**
- 12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d.
- 12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.
- 12.6.3 AOX - Remarque: n.d.
- 12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental: Aucun(e).
- 12.6.5 Effets nocifs divers: Aucun(e).

Désignation commerciale: Lingette nettoyante optique

Fabricant / Fournisseur: COSMINPEX, 3 Bld Anatole France, 92 100 Boulogne Billancourt

Téléphone: + 33 1 70 36 75 14 -Date de délivrance: 29.09.2017 Remplace la fiche du: 21.03.2016

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation: D 10 / R 2

Classe de déchets N°: 07 06 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.2 Traitement des emballages souillés

13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR	%8,;	%1\$1
14.1	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.	
	Numéro ONU	
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
14.4	Groupe d'emballage	
14.5	Dangers pour l'environnement	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):	Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC	
	n.d.	

SECTION 15: Informations réglementaires15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

n.d.

15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**

n.a.

SECTION 16: Autres informations**Texte des phases H mentionnées sous l'article 3**

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830. Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

